

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0026164

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8735

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SLAOUI Amin

Date de naissance : 9-7-1967

Adresse : 13A me Lora che cil CASA 20210

Tél. : 06 61 32 21 34 Total des frais engagés : 451,82 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Taleb Bensouda
Chirurgie Plastique
Gynécologie et Esthétique

Date de consultation : 26/07/2022

Nom et prénom du malade : SLAOUI Nivine Age: 21

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : GR. Nivine

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 25/07/2022

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/10/2022	C	0	0	Docteur Taleb Bensouda Chirurgie Plastique Cosmétique et Esthétique

EXÉCUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE L'ORCHIDE 106 Avenue Boulevard Ghandil & Zemmour 1060 Bruxelles Tél: 02 356 22 55 Fax: 02 356 22 56	25-07-2022	INPE: 09204631 451,80 DA

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVISÉ

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Taleb BENSOUDA

Spécialiste en Chirurgie Plastique
Réparatrice et Esthétique
Diplômé de l'Université Catholique
de Rio de Janeiro - Brésil

Membre de l'Association des Anciens
Elèves du Professeur Ivo Pitanguy-AEXPI
Membre de la Société Américaine
des Chirurgiens Plasticiens ASPS
Membre de la Société Internationale de
Chirurgie Esthétique et Plastique ISAPS

PHARMACIE L'ORCHIDEE
Angle Boulevard Ghandi &
Angle Route d'Azemmour
21 500 CASABLANCA
Téléphone : 05.22.36.66.22

Le 25/7/22



Mr Slaoui Nivine

MB 30 x 2

1. Oroken 200

1cp x 2li (75)

24,70

2. TARAXET 25mg

2cp li le soi

PROFENID 100MG
CP PEL-630
P.P.V : 70DH90
LOT : 21222
PER : 2024
6 118000 060802

20,90

3. Profenid 100

1cp x 2li (50)

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubier benn al aquam roches
noires casablanca
INEXIUM

40 mg Gp GR
Boite 14
641/50DMP/21NRQ P.P.V : 123,60DH
6 118001 020607

123,60

4. Zerfium 40

1gélule li (4)

451,80



53,Bd. Abdelkrim El Khattabi
Casablanca - Maroc

Tél. : +(212)5 22.94.08.64/65

E-mail : contact@clinique-bensouda.com Casablanca - Tél 022 94 08-64 / 65

Site Web : www.clinique-bensouda.com Fax 022 94 13 62

CLINIQUE DR. BENSOUDA